

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 24 septembre 2010 à 20 heures

Date de Convocation : 16 septembre 2010	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage : 16 septembre 2010	Nombre de présents :	13
	Nombre de votants :	15

L’an deux mil dix, le vendredi 24 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Suzanne GERON, Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) : Françoise ARMANI par Anne PERDU
Avelino GOMES par Guy PERNAUT

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Anne PERDU, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 30 juillet 2010.
- 2) Cabinet Médical avec la présence du Docteur RAVAUX
- 3) USEDA : Remplacement lanterne ou pose de 3 lampes.
- 4) ONF : Affouage – Vente en Régie – Retrait du régime forestier.
- 5) SIDEN-SIAN : Adhésions de Communes.
- 6) Forfait Ménage salle du Foyer Rural.
- 7) Caution des Tables et Bancs.
- 8) TRAVAUX : Voirie suite aux orages du 14 juillet
Etude paysagée.
- 9) Rédaction des comptes rendus.
- 10) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2010.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2010.

Après remarques de plusieurs membres, il est convenu de reprendre certains éléments du point 5 du compte rendu du 11 juin 2010 :

- 1) – A la question posée par M. FLAMANT, M. FONTAINE a répondu qu’il n’était pas chasseur.
- 2) – Il précise aussi que l’échéance du bail n’a lieu qu’en 2011.
- 3) – Monsieur le Maire met aux voix la question suivante : "Êtes-vous d'accord pour ajouter au bail un avenant instaurant la tacite reconduction de ce bail ?"

Au point 1 du compte rendu du 30 juillet 2010, M. FONTAINE confirme qu'en aucun cas il n'était d'accord pour un avenant (contrairement à ce qui est écrit).

Au niveau du point 5 de la réunion du 30 juillet, Mme ARMANI (représentée par Mme PERDU) souhaite qu’il soit précisé le type de travaux à l’Eglise à savoir : "*la réfection des 2 piliers fendus.*"

Au niveau du point 6 de la réunion du 30 juillet, Mme ARMANI (représentée par Mme PERDU) souhaite qu’il soit précisé que les 189 574,06 € HT pour l’enfouissement des lignes électriques ne "*concernent que le centre du Village.*"

D'autres remarques et/ou observations de Mme ARMANI n'étant pas retenues par la majorité des conseillers, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ CABINET MEDICAL.

Le Docteur RAVAUX étant retenu à l'extérieur, des précisions seront apportées ultérieurement.

BONNE NOTE EST PRISE.

3/ USEDA.

Le devis de l'USEDA, pour le remplacement du point lumineux sinistré rue Eugène Boucher, s'élève à 713.40 € à charge pour la Commune.

Après contrôle de l'ensemble des lampes du village, Monsieur le Maire suggère de s'en tenir à ce seul remplacement dans l'immédiat pour éviter des frais supplémentaires.

Il est procédé au vote pour le remplacement de la lanterne sinistrée d'un montant de 713.40 €.

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

Concernant l'USEDA, Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre concernant l'adhésion de 5 nouvelles communes (demande reçue le 20 septembre, après les convocations du 16 septembre). Il s'agit de REGNY, ORIGNY-SAINTE-BENOITE, CLERMONT les FERMES, DAMPLEUX et LONGPONT.

Il est procédé au vote pour l'adhésion des communes.

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

4 / ONF – VENTE en REGIE.

Il convient de délibérer afin d'autoriser l'ONF à procéder à l'exploitation et à la mise en vente publique des parcelles 22 – 23 – 24 et 25 aux Lentillières.

Il est procédé au vote.

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ONF – AFFOUAGE

Il convient également de délibérer afin d'affecter au partage entre les bénéficiaires de l'affouage 2012 les houppiers et le bois de diamètre inférieur ou égal à 30 cm sur les parcelles 22 – 23 – 24 et 25 aux Lentillières.

Il est procédé au vote.

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ONF – RETRAIT du REGIME FORESTIER

Il convient également de délibérer pour extraire du régime forestier les parcelles AR 90 de 0 ha 50 a et 31 ca et AR 43 de 0 ha 61 a et 94 ca afin de les déduire de la surface gérée dans le nouvel aménagement forestier.

Il est procédé au vote

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Concernant l'ONF, Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre concernant le passage de futaies régulières en futaies irrégulières (demande du 17 septembre de M. MARETTE, après les convocations du 16 septembre).

Le passage en futaies irrégulières permettrait la régénération naturelle sans "coupes à blanc" ni repiquage.

Il est procédé au vote

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

5 / SIDEN-SIAN – ADHESIONS de COMMUNES.

Les Communes de MONTAY (Nord) et de REGNY (Aisne) demandent leur adhésion au sein du SIDEN-SIAN.

Lors de la réunion du 15 janvier 2010, il a été proposé de ne plus approuver l'adhésion de nouvelles communes pour manifester le mécontentement de l'ensemble du Conseil contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif.

Il est procédé au vote, tout en précisant qu'il s'agit d'un vote émis contre l'adhésion de nouvelles communes alors que l'assainissement collectif est en situation de blocage pour des communes adhérentes depuis plusieurs années dont BARISIS-AUX-BOIS et non contre les deux communes concernées.

CONTRE : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'aucun élément nouveau n'a été apporté lors de son entretien du 22 septembre avec NOREADE et l'AESN. Toutefois, une réunion de Conseil Municipal est programmée le 19 novembre 2010 avec uniquement à l'ordre du jour l'ASSAINISSEMENT et à laquelle seront conviés le SIDEN/SIAN et l'AESN.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que sur 334 foyers, seuls 134 bulletins sont revenus concernant la pétition sur l'assainissement, ce qui est peu pour une pétition.

BONNE NOTE EST PRISE

6 / FORFAIT MENAGE salle DU FOYER RURAL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le forfait "ménage" de la salle du Foyer Rural actuellement de 50,00 € ne s'avère pas suffisant par rapport au nombre d'heures passées par l'agent préposé au ménage lorsque les locataires décident de ne pas effectuer le nettoyage de la salle, toilettes, cuisine, couloir...

Le montant du forfait ménage est donc proposé à 100,00 €.

Il est procédé au vote

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

7/ CAUTION TABLES et BANCS.

La commune est de plus en plus sollicitée quant aux demandes de prêt des tables et bancs. Il est proposé de demander un chèque de caution de 150,00 € forfaitaire au lieu de 100,00 € (caution restituée dès le retour du matériel).

Il est procédé au vote

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

8 / TRAVAUX : VOIRIE suite aux ORAGES.

La Commune attend toujours les devis des entreprises contactées qui devaient donner un ordre d'idée plus précis par rapport aux propositions de la Voirie.

Monsieur le Maire souhaite que soient étudiées des propositions de travaux pour des réfections durables et non des réparations de fortune qui ne tiendraient pas aux très gros orages.

Lors de la réunion de la commission des travaux, plusieurs solutions ont été évoquées, il peut être envisagé de combiner plusieurs techniques : engazonnement, enrobé, tout venant suivant les endroits, afin de refaire les rues entièrement et non par touches.

Il est évoqué l'idée de mettre en place des déversoirs à des endroits stratégiques. Il convient de voir avec NOREADE s'il y a prise en charge de travaux neufs pour les eaux pluviales.

Le coût de réfection des rues concernées étant déjà estimé à 100 000,00 € H.T, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de réfléchir avant de se lancer dans des travaux trop coûteux et pas toujours efficaces face aux gros orages que l'on connaît aujourd'hui.

BONNE NOTE EST PRISE

La trésorerie de la commune se porte bien. La Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) sollicitée auprès de la banque, a été remboursée avant échéance. En prévision des divers travaux qui pourraient débuter avant la fin de l'année, il convient de délibérer pour renouveler celle-ci. Le coût du renouvellement (frais de dossiers) s'élève à 100.00 €, sachant que si la commune juge ne pas s'en servir, celle-ci ne paie pas d'intérêts.

Il est procédé au vote

POUR : à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ETUDE PAYSAGEE.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'étude paysagée qui a été prévue au budget, doit être lancée en 2011 afin de ne pas perdre définitivement la subvention de 70%.

BONNE NOTE EST PRISE

9 / REDACTION des COMPTE-RENDUS.

Compte tenu de la difficulté pour la secrétaire de séance et la secrétaire de mairie de noter les interventions de chaque intervenant, il est proposé que les interventions directes des conseillers ne seront plus transcrites dans les procès-verbaux. Toutefois, les questions et réponses seront claires et précises à la retranscription des votes.

APPROUVE à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

10 / QUESTIONS DIVERSES.

SPANC – NATURA 2000 : Madame BAILLEUX s'est rendue à la réunion de la Commission Environnement de la CCVA qui a eu lieu le 21 septembre 2010. Elle effectuera un petit compte rendu concernant le SPANC et NATURA 2000 qui sera transmis avec le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal.

Eglise : Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis de réparation des 2 piliers de l'Eglise s'élève à 3 700.00 €. Celui-ci a été signé pour accord.

PLU : Un courrier a été adressé à la DDT (Direction Départementale Territoriale). Celle-ci a répondu qu'il n'y a aucune opposition quant à la révision du PLU. Cependant, toute la procédure serait à refaire dans sa totalité et sans subvention car le PLU actuel est beaucoup trop récent.

Enfouissement des lignes : A la question de savoir à qui revenait le raccordement entre le boîtier du domaine public et les logements, des renseignements ont été pris le 27 septembre auprès de l'USEDA qui confirme que tout est pris en charge par cette dernière. Les particuliers n'auront aucun frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.
Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,
Pouvoir à Anne PERDU

Avelino GOMES,
pouvoir à Guy PERNAUT

Carine KOWALSKI,